

COMMUNIQUE DE PRESSE

VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Transport à la Demande : **PLUS DE DESSERTES AU MENU**

L'an dernier, dans le cadre de sa compétence mobilité, la Communauté de Communes prenait sous son aile le service de Transport à la demande jusqu'alors assuré par la région Nouvelle-Aquitaine. Et la nouvelle formule, plus étendue et étoffée, a fait recette auprès des Oléronais. Tant est si bien, pour cette rentrée, la Communauté de Communes a décidé d'enrichir encore le choix de dessertes et, cerise sur le gâteau, d'ouvrir le service deux après-midi par semaine.

Pour Christophe Sueur, vice-président en charge de la mobilité à la Communauté de Communes, « *cette première année de fonctionnement sous l'égide de la Communauté de Communes affiche des résultats significatifs et encourageants. Les 2 180 trajets réalisés sur dix mois démontrent que l'offre de la Communauté de Communes répond aux attentes des Oléronais. Ce plébiscite marque l'adhésion quasi unanime des habitants à notre démarche de transition vers les mobilités durables et solidaires. Une consultation menée auprès des usagers le confirme et nous conduit, cette année encore, à élargir l'offre de services* ».

En cette rentrée, le Transport à la Demande revient en effet renforcé avec l'ajout de trois destinations supplémentaires. Les deux premières concernent **le village de Cheray à Saint-Georges-d'Oléron**, avec un point d'arrêt à la Pharmacie, l'autre au supermarché. La troisième dessert **la porte d'Ors sur la commune du Château-d'Oléron**. Cela porte désormais à 22 le nombre de destinations proposées et réparties sur les quatre grands pôles de services et de chalandises de l'île.

Autre nouveauté cette année, le Transport à la Demande prolonge son service **deux après-midi par semaine**. Le mardi, les voyageurs pourront être conduits à Saint-Pierre-d'Oléron et Dolus-d'Oléron, le jeudi à destination de Saint-Pierre-d'Oléron et le Château-d'Oléron.

Le principe d'utilisation reste le même que l'année précédente, les réservations s'effectuent par téléphone au plus tard la veille avant 17h. Les voyageurs sont informés la veille de leur déplacement par message de l'heure de leur prise en charge devant leur domicile. Le règlement du trajet s'effectue directement lors de la prise en charge. Le coût de ce service est de 4€ l'aller-retour ou 2€ pour un trajet simple.

L'essayer c'est l'adopter, 40% des personnes sondées lors d'une enquête sur 1 mois déclarent utiliser le TAD plusieurs fois par mois.

Ce service est rendu possible par le soutien financier du Département de la Charente Maritime et l'implication financière de la Communauté de Communes.

Une brochure est disponible dans les offices de tourisme, les mairies et les commerces de proximité.

Reprise du service le vendredi 1^{er} septembre. Réservation au 05 33 09 47 60.

Toutes les informations concernant les mobilités sont à retrouver sur le site de la communauté de communes de l'île d'Oléron : www.cdc-oleron.com, rubrique « [se déplacer](#) » et auprès des offices de tourisme.

Bruno HURE

Chargé de communication

Communauté de communes de l'île d'Oléron

Tel : 06 03 00 13 19

Email : communication@cdc-oleron.fr

www.cdc-oleron.com